

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Germinal, an VIII.



Assemblée de la noblesse réunie pour le couronnement du jeune roi de Suede. — Débats du parlement d'Angleterre. — Nouvelles officielles d'Égypte. — Nominations faites par le sénat conservateur aux places vacantes au tribunal de cassation. — Arrêts du premier consul, contenant les noms des sous-préfets, maires & adjoints de differens départemens. — Nouvelles diverses.

S U E D E.

De Norkoping, le 18 mars, (27 ventôse).

Le nombre de députés de la noblesse assemblée ici pour assister au couronnement, ne passe pas 200, quoiqu'autrefois il s'en trouvât toujours près de 800.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 26 mars (5 germinal).

Tous les freres de l'empereur vont être employés dans les armées. L'archiduc Ferdinand commande une des divisions de l'armée du Rhin; l'archiduc Palatin de Hongrie vient d'être nommé général de l'armée de réserve destinée à protéger les opérations de l'armée d'Italie; l'archiduc Jean commandera l'armée de réserve à l'armée du Rhin.

Quant au prince Charles, il retourne dans son gouvernement de Bohême, presque disgracié de la cour.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 2 avril (12 germinal).

Trois pour $\frac{0}{2}$ consolidés, $65 \frac{1}{4} \frac{1}{2} \frac{3}{8}$. — Pour avril, $65 \frac{3}{8} \frac{1}{2}$. Omnium, $2 \frac{1}{4} \frac{1}{2}$.

Le gouvernement a reçu, avant-hier, la confirmation que tous les articles de l'union avoient passé, le 3 de ce mois (germinal), dans la chambre des pairs, formée en comité. Le rapport en a été fait le 5. Il a également été admis à une grande majorité. Comme de légers amendemens ont été introduits dans quelques articles, ils devront être reportés à la chambre des communes.

Chambre des communes d'Irlande. — Séance du 6 germinal.

La chambre reçoit un message des lords, contenant renvoi des articles de l'union, & avis en même tems que leurs seigneuries les ont adoptés avec quelques amendemens.

Ces amendemens, pris en considération & agréés par la chambre, lord Castlereagh propose une adresse de remerciement à S. M., dont il donne communication. Elle est votée sans aucune division.

Chambre des communes d'Angleterre. — Séance du 10 germ.

Le chancelier de l'échiquier propose un grand nombre de résolutions de finances, qui sont admises. Elles tendoient à faire accorder à S. M. un subside de 6,885,740 liv. sterling, pour l'acquit des billets de l'échiquier. Cette somme sera levée sur le produit croissant des fonds consolidés, & sur les droits payés par les marchandises exportées & importées.

M. Pitt annonce qu'il présentera le 12 un bill pour rendre l'impôt sur le revenu plus productif.

Lord Hawkesbury fait agréer la motion que la chambre se formera le lendemain en comité, pour examiner si l'importation de certaines marchandises chargées dans des ports neutres de l'Amérique, ou provenant de bâtimens étrangers, devra être admise.

On écrit de Portsmouth, que l'amiral sir Charles Cotton a fait arborer son pavillon à bord du *Warrior*, (*le Guerrier*) de 74, mouillé dans le rade de Spithead.

Des dépôts considérables de munitions & de provisions faits dans les établissemens de Ceylan, Amboyne & Banda sont, à ce qu'on croit, destinés à une expédition contre Manille.

Le 7 ventôse, le thermometre est descendu à St-Petersbourg à 26 degrés au-dessous de zéro. Dans le courant du même mois, il avoit été à Archangel à 36.

Les Français nous ont pris, dans l'espace de six mois, 7 paquebots, savoir : trois venant des Isles-du-Vent, 2 de la Jamaïque & 1 de Lisbonne.

On a dû juger, hier, aux assises tenues à Fauxton pour le comté de Sommerset, le procès d'une lady, accusée d'avoir volé une piece de dentelles chez un marchand à Bath. Son mari, qui lui a tenu compagnie en prison pendant tout le tems de sa détention, jouit d'un revenu annuel de 3,000 liv. sterl., & de l'expectative de 10 autres mille livres de rente.

Les vaisseaux de S. M. *le Stately*, *l'Inflexible*, *l'Alkmaer*, *la Pallas*, *le Romulus* et *la Circé*, qui se trouvent dans le port de Deal, ont appareillé avant-hier, & n'attendent que des ordres pour mettre à la voile; les officiers des troupes dont ces vaisseaux sont pleins, n'ont point la permission de venir à terre. Le 4^e régiment s'embarque à Deal. C'est le général Coote qui a présidé à tous les embarquemens militaires qui ont eu lieu dans les ports de Dures. Le 29 mars (8 germinal), le 5^e régiment s'est embarqué à Portsmouth, à bord d'un vaisseau armé en flûte. Plusieurs autres vaisseaux armés de même attendent des troupes dans la rade de Spithead. Sir C. Stuart se rendra par Hambourg au lieu de sa destination si c'étoit Malte, il trouveroit sans doute cette forteresse réduite aux derniers abois. Les français resserrés de tous côtés n'y possèdent plus que deux forts. Les russes ont opéré un débarquement dans l'isle, ainsi que 820 hommes du régiment sicilien de Val di Mazara. L'escadre commandée par lord Nelson intercepte les secours que la France y

envoi : elle a fermé l'entrée du port de la Valette à l'escadre commandée par Perée, qui portoit à bord 4 mille hommes de troupes & de nombreuses provisions.

Lord Keith a quitté les parages de Malte pour se rendre dans ceux de Gènes.

Le premier bataillon du 40^e. régiment d'infanterie arriva jeudi dernier à Canterbury, & se rendit le vendredi à Margate, où il doit être embarqué pour une expédition secrète.

Le vaisseau l'*Agamemnon*, de 64 canons, ayant touché aux rochers de Penmarck, a tellement été endommagé, qu'il étoit sur le point de couler à fond, lorsqu'il est entré à Falmouth le 25 de ce mois (4 germinal).

Extrait de la gazette ordinaire de la cour, du 29 mars, (8 germinal).

Du camp du grand-visir à El-Arisch, le 21 février 1800.

Mustapha Raschid-Effeudi & Mustapha Restichi-Effendi, commissaires délégués par le grand-visir, & le général Desaix & M. Poussielgne, commissaires nommés par le général Kléber, sont convenus que les troupes françaises actuellement en Egypte évacueroient le pays, & auroient la liberté de retourner en France; que les forts de Salahich & de Caribé seroient livrés par les Français huit jours après la ratification de la présente capitulation par le grand-visir & le général Kléber, ainsi que les autres places & villes d'Egypte, aux époques qui seront spécifiées.

De l'amirauté, le 25 février (6 ventôse).

Le major Douglas, commandant des troupes de marine à bord du *Tigre*, vaisseau de S. M., a apporté ce matin des dépêches du commodore sir Sydney Smith, contenant des détails de la prise du fort d'El-Arisch, par une division de l'avant-garde du grand-visir, soutenue par un grand détachement des troupes de marine, commandées par le major Douglas. Il paroît, par ces détails, que le grand-visir se mit en mouvement le 20 décembre (29 frimaire), quittant Gaza pour attaquer El-Arisch; que sur le refus que fit le commandant français de rendre le fort, le major Douglas, accompagné du lieutenant-colonel Bromley et du capitaine Winter, en fut faire la reconnaissance, et fit placer des batteries le 24 (5 nivôse), dont l'effet fut tel, que le 29 (8 nivôse) au matin, l'ennemi ayant cessé son feu, le major anglais se servit d'une corde que les Français lui jetterent pour aller recevoir de ses propres mains l'épée du commandant français qui lui rendit le fort. Tous les efforts de cet officier et ceux des officiers turcs ne purent empêcher le premier mouvement de la furie du soldat turc, qui passa trois cents Français au fil de l'épée. Le surplus de la garnison, ainsi que les malades et les blessés, furent préservés par l'activité et les remontrances des officiers anglais et turcs.

Amirauté, du 19 mars (28 ventôse).

Extrait d'une lettre de sir W. S. Smith, capitaine du Tigre, à M. Evan Nepean, Esq., datée de Jaffa, le 8 novembre 1799 (17 novembre).

Mylord Patrona-Bey, vice-amiral turc, ayant été assassiné à l'île de Chypre, par les janissaires révoltés, Seid-Ali-Bey, qui commandoit les troupes de la seconde expédition maritime pour la reprise de l'Egypte, prit le commandement qui de droit lui étoit dévolu. Aussi-tôt que nos mesures eurent ramené l'ordre parmi les mutins, nous nous portâmes à Damiette, située sur l'un des bras du Nil, pour attaquer cette place de concert avec le grand-visir, à l'effet d'attirer l'attention de l'ennemi de ce côté, & donner à son altesse

plus de liberté de pénétrer du côté du désert. Les chaloupes du *Tigre* débarquèrent des troupes qui prirent possession d'un château ruiné, situé près du Bogaz; le drapeau turc qui fut arboré sur la tour, servoit de signal aux chaloupes canonnières turques pour avancer. Mais l'ennemi, de son côté, commença le feu de ses batteries; son poste le plus près étoit une redoute sur la terre ferme, forte de deux pièces de 32, & d'une pièce de campagne de 8; des pièces d'artillerie établies sur une breche du château, & le feu des chaloupes canonnières, contraignirent bientôt l'ennemi à laisser le retranchement qu'il faisoit pour s'opposer à la descente projetée. Le lieutenant Stokes chassa, avec un détachement de nos troupes, un corps de cavalerie qui s'avançoit par une langue de terre: on tirailla de part & d'autre le 29, le 30 & 31 octobre (8, 9 & 10 brumaire); pendant ce tems, les vaisseaux de transport turcs s'avançoient plus près du bord, ayant réussi à faire sauter le magasin à poudre des Français, & démonté une de leurs pièces de 32.

On débarqua le premier novembre (10 brumaire); l'ennemi, pendant l'intervalle, s'étoit augmenté en force double de la division qui venoit de débarquer, & se disposa à attaquer avant que le surplus des troupes pût être mis à terre. Les français chargerent à la bayonnette; les turcs les voyant à dix toises, s'élançerent le sabre à la main sur eux, & mirent en déroute la première ligne de l'infanterie française: la victoire nous appartenoit; mais l'impétuosité d'Osman-Aga, qui commandoit un corps de troupes de réserve; l'emportèrent hors de son poste. Il s'attacha à poursuivre l'ennemi, dont la réserve s'avançoit en bon ordre, pendant que la cavalerie française chargeoit la gauche des turcs qui la mirent en fuite à leur tour. Le feu de notre batterie du château ne pouvoit servir; celui même des chaloupes canonnières n'avoit pu avoir aucun effet. En un moment la mer fut couverte de turbans, & l'air rempli de cris qui nous appelloient au secours: ici comme à Aboukir, nous eûmes besoin de notre intrépidité & de notre persévérance, pour n'être victimes ni de leur précipitation, ni de leur nombre: nous les avons sauvés tous, à l'exception de ceux qui furent faits prisonniers par les français qui les poursuivirent jusques dans la mer. Le major Douglas & le lieutenant Stokes qui étoient avec moi, se sont distingués par leur zèle & leur courage. Les matelots montant les chaloupes canonnières se sont conduits, suivant leur usage, admirablement. Le général français qui a fait demander l'échange des prisonniers, dit en voir 1100. Je ne connois pas la perte de l'ennemi; mais il doit être convaincu que de pareilles victoires finiroient par lui coûter cher à la longue.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 17 germinal.

Le premier consul a confirmé, par arrêté du 8 de ce mois, les nominations faites par le général Monnier, pendant le siège d'Ancône.

— Le sénat conservateur a nommé pour compléter le tribunal de cassation, les citoyens Desfontaines, président du tribunal criminel de l'Indre; Legrain, juge actuel, Génevais, ex-législateur; Laborel, ex-législateur; Bazire, de Rouen; Delacoste, substitut du commissaire au tribunal de cassation; Brillat-Savarin, ex-constituant, pour l'arrondissement de Lyon; Lacheze, président du tribunal criminel de la Corréze; Chivente, ex-juge au tribunal de cassation & ex-constituant; Cassagne, juge actuel.

L'armée de réserve sera composée de six divisions commandées par les généraux Duhem, Chambarlhac, Loison, Rondet, Chabran & Watrin.

— Le marquis del Campo est mort dans ses terres, en Espagne, près de Madrid.

— Il va paroître, dit-on, une relation du voyage à Cayenne & du naufrage de l'ex-député Job Aimé.

Ceux qui ont déjà entendu ce touchant récit, disent que les persécutions de la traversée ont été plus cruelles encore pour ce déporté que pour les autres.

Cette brochure aura le double intérêt d'une histoire & d'un roman. Quelle bizarre destinée, en effet, que celle d'un avocat de Valence, législateur à Paris, traîné dans un fond de cale à Cayenne, prêt à périr mille fois sous le climat meurtrier de la Zone Torride, échappant à ce premier danger & venant faire naufrage au milieu des glaces de la mer du Nord, où il a été sauvé par humanité & par miracle !

VARIÉTÉS.

Le gouvernement a fait publier des *Observations* du citoyen Cadet-de-Vaux sur la diminution progressive des eaux. Cet agriculteur l'attribue à la dégradation progressive des bois ; il établit en principe que ce double fléau diminue d'une manière sensible la fécondité du sol de la France : il cite des exemples alarmans de stérilité, à laquelle il croit impossible d'assigner d'autre cause. Il doit d'autant plus s'applaudir de son travail, qu'il éveille la sollicitude de quelques administrateurs. On lit, dans le numéro 19 de la *Décade philosophique*, la lettre suivante :

Châtillon-sur-Seine, le 25 ventôse an 8.

Le président de l'administration municipale de Châtillon-sur-Seine, au rédacteur.

Les réflexions du citoyen Cadet-de-Vaux, insérées dans votre feuille, ont tellement frappé l'administration municipale de Châtillon-sur-Seine, qu'elle vient de planter la quantité de six cents arbres de ligne sur les places communales du même lieu.

Si ces réflexions produisent le même effet sur toutes les autres administrations, nous verrons bientôt réparer les pertes occasionnées par la destruction des arbres.

CONSULAT.

Arrêté du 9 germinal an 8.

Bonaparte, premier consul de la république, nomme les citoyens dont les noms suivent, pour remplir, dans le département de l'Hérault, les fonctions ci-après désignées :

Sous-préfets. — Arrondissemens.

Lodeve. — Fabreguettes Painé, de Lodeve.

Beziers. — Pierre Grenier, de Beziers, homme de loi.

Saint-Pons. — André Barthez, de Beziers, négociant.

Membres du conseil de préfecture. — Poytevin pere, de Montpellier, ex-receveur du district de Montpellier, Vignolles de Massilargues, administrateur du département ; André Verdier, ex-membre de l'administration municipale de Montpellier.

Membres du conseil général du département. — Gros pere, de Montpellier, ancien magistrat de la commune de Montpellier ; Massias, général de division réformé ; Louis Mourgues, de Massilargues, agriculteur ; Antoine Coste-Fresongues, agriculteur ; Rech, juriconsulte, de Montpellier ; Brunet-Villeneuve, de Beziers ; Grasset, de Pécnas ; Dauby Painé, négociant d'Agde ; André Tudié, de Beziers ; Leynadier, de Montagnac, homme de loi ; Joseph Renaud, négociant de la commune de Lodeve ; Vereilles, de la commune de Saint-André ; Roger-Cébanes, de St-Pons ; Carrion Nizas, de Beziers ; Bayle, de Massellan.

Secrétaire-général de préfecture. — Bonget, de la commune de Montpellier.

Maire à Lodeve. — Jean-Antoine Vallier, de Lodeve.

Adjoints. — Bernard Mauret, ex-maire de Lodeve ; Pierre Martin, de Lodeve.

Maire à Montpellier. — Allut l'aîné, de Montpellier, ex-président de l'administration centrale.

Adjoints. — François Castillon, de Montpellier, négociant ; Dupi, *idem*, agriculteur ; Aubaric, *idem*, négociant.

Maire à Beziers. — Jacques-Toussaint Donnadieu, de Beziers, ex-administrateur.

Adjoints. — Pierre-Marc-Bernard Mazuc, homme de loi, ex-administrateur ; Guibal Laconquier, ingénieur, ex-administrateur.

Maire à Agde. — Florent d'Agde, commissaire du gouvernement.

Adjoints. — Sicard pere, d'Agde, agriculteur ; J. Dauby cadet, d'Agde, ex-administrateur.

Maire à Cette. — Bonsquet, de Cette, ex-administrateur.

Adjoints. — Mercier cadet, de Cette, ex-administrateur ; Goudard pere, de Cette, ex-administrateur.

Maire à Clermont. — Poujot, de Clermont, ex-président de l'administration municipale de Clermont.

Adjoints. — Rouzier, de Clermont, administrateur municipal ; Bloux, *idem*, marchand.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, nomme les citoyens dont les noms suivent, pour remplir, dans le département des Vosges, les fonctions ci-après désignées, savoir :

Sous-préfets. — Arrondissemens.

Neuchâteau. — Pongny, de Neuchâteau, commissaire central.

Mirecourt. — Céran-Lebrun, ex-militaire.

Saint-Dié. — Bizot, juge au tribunal civil des Vosges.

Remiremont. — Richard, des Vosges, ex-législateur.

Membres du conseil de préfecture. — Bruillard, d'Épinal, administrateur du département ; Mengin, de Fraine, ex-législateur ; Charles Delpierre, commissaire actuel près l'administration départementale de Valfroicourt.

Maire à Épinal. — Denis, notaire.

Adjoints. — Thouvenel, administrateur ; Kœniger, ex-président de l'administration centrale.

Maire à Saint-Dié. — Arragain, notaire, commissaire près l'administration départementale de Saint-Dié.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, nomme les citoyens dont les noms suivent, pour remplir, dans le département de l'Isère, les fonctions ci-après désignées, savoir :

Sous-préfets. — Arrondissemens.

Vienne. — Hilaire, de Grenoble, ex-commissaire central.

Latombe-Pin. — Sapey, commissaire près l'administration centrale. St-Marcellin. — Itéal, ex-commissaire central.

Membres du conseil de préfecture. — Jubié pere, de St-Marcellin, ex-inspecteur du commerce ; J. J. Joly, de Grenoble, ex-capitaine de la 16^e ; Maurel fils, de Grenoble, ex-avocat ; Abriey, de Caumièu, ex-législateur & administrateur ; Dubouchage, ex-officier du génie.

Maire à Grenoble. — Barral, dit Montferrat, ex-voire.

Adjoints. — Grange, commissaire près l'administration municipale de Grenoble ; Beaufort fils, de Grenoble, ex-employé à l'intendance.

Maire à Vienne. — Guillermin, ex-président de l'administration municipale de Vienne, & administrateur du département.

Adjoints. — Marc Suet pere, ex-administrateur ; Gelas aîné, homme de loi.

Maire à Voiron. — Allegret, de Voiron, notaire.

Adjoints. — Aribert, de Voiron, médecin ; Tivolier, de Voiron, négociant.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, nomme les citoyens dont les noms suivent, pour remplir, dans le département du Tarn, les fonctions ci-après désignées, savoir :

Sous-préfets. — Arrondissemens.

Gaillac. — Bermond, de Gaillac, ex-législateur.

Castres. — Bourguet, de Réalmont, ex-militaire.

Lavaur. — Foulquier, de Réalmont, ex-administrateur du département.

Membres du conseil de préfecture. — Gottse, ex-administrateur du département ; Falgirac, de Gaillac, administrateur du département ; Couohet, de Castres, commissaire central près le département.

Maire à Alby. — Dufay, ex-administrateur municipal.
 Adjoints. — Boyaris, administrateur municipal; Inery, *idem*.
 Maire à Lille. — Berenguer aîné.
 Adjoints. — Niquet père; Laurens.
 Maire de M. zinet. — Jacques Tournier.
 Adjoints. — Hierre Colombel; Vidal aîné.
 Maire à Rabastens. — Reynes.
 Adjoints. — Laborbene, Lafajole.
 Maire de Castres. — Beauc, président de l'administration municipale.
 Adjoints. — Moreau, ex-commissaire; Pierre Boutez.
 Maire à Lavaur. — Bausquet aîné.
 Adjoints. — L. partie fils, de Lavaur; Tonrel, ex-administrateur.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, nomme les citoyens dont les noms suivent, pour remplir, dans le département de Saône & Loire, les fonctions ci-après désignées, savoir :

Sous-préfets. — Arrondissements.

Autun. — Nardon, ex-administrateur du département.
 Charolais. — Ceolloy, ex-constituant.
 Châlons. — Simonnot, secrétaire-général du département.
 Lechamps. — Debrange, ex-procureur-syndic du district.
 Membres du conseil de préfecture. — Gabel, de Mâcon, ex-maire.
 Guyat, ex-administrateur du département; James, ex-législateur.
 Tupinier, ex-membre du tribunal de cassation; Bruys, de Vaudray, ancien commissaire du département.
 Adjoints. — Berlin, ex-président du tribunal; Rafatin, ex-maire.
 Maire de Châlons. — Boicau, négociant.
 Adjoints. — Noiret, ancien élu de Bourgogne; Brunet aîné.
 Maire à Mâcon. — Montpère, commissaire du gouvernement près l'administration municipale.
 Adjoints. — Chappo, aîné, ex-administrateur du district; Dufour, ex-président de l'administration municipale.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, nomme les citoyens dont les noms suivent, pour remplir, dans le département de la Moselle, les fonctions ci-après désignées, savoir :

Sous-préfets. — Arrondissements.

Briey. — Claude-Nicolas Emmercy, homme de loi, à Briey.
 Thionville. — Rolly, de Thionville, ancien administrateur.
 Sarreguemines. — Filley, ancien administrateur.
 Membres du conseil de préfecture. — Renaud l'aîné, ancien administrateur; Leclerc, ancien directeur de la Monnaie; Viville, commissaire du gouvernement; Roderer de Broville, ancien magistrat.
 Maire à Metz. — Hollande de Colligny, ancien magistrat.
 Adjoints. — Adam, de Metz, ci-devant secrétaire de la municipalité; Jean Aubertin, de Metz; Pruot, notaire, à Metz, administrateur du département.
 Maire à Thionville. — Merlin père, de Thionville, ex-président de l'administration municipale.
 Adjoints. — Quarante, de Thionville, négociant; Beadron fils, de Thionville, propriétaire.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, nomme les citoyens dont les noms suivent, pour remplir, dans le département du Mont-Blanc, les fonctions ci-après désignées, savoir :

Sous-Préfets. — Arrondissements.

Anancy. — Fabre, d'Anancy, ex-législateur.
 Moutiers. — Avet, de Moutiers, commissaire du gouvernement.
 Saint-Jean-de-Maurienne. — Bellemain, de Saint-Jean-de-Maurienne, membre de l'administration centrale.
 Conseillers de préfecture. — Les citoyens Léger, de Chambéry, notaire, ex-archiviste de Savoie, & administrateur du département.
 Lapaire, ex-juge au tribunal civil; Mermoz, ex-député & directeur des contributions; Roussel, d'Anancy, ex-député; Gadet, homme de loi, administrateur du département.
 Maire à Chambéry. — Picolet, de Chambéry, professeur de législation.
 Adjoints. — Roulet-Bened, de Chambéry, administrateur municipal; François Bernier, de Chambéry, négociant.
 Maire à Anancy. — Antoine Curlet, d'Anancy.
 Adjoints. — Audé, d'Anancy, commissaire près le tribunal correctionnel; François Marchand, d'Anancy, ex-administrateur municipal d'Anancy.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, nomme les citoyens dont les noms suivent, pour remplir, dans le département de la Haute-Saône, les fonctions ci-après désignées, savoir :

Sous-préfets. — Arrondissements.

Gray. — Crestin, de Gray, ex-administrateur.
 Lure. — Verguet, ex-constituant, administrateur du département.
 Membres du conseil de préfecture. — Couriot, de Vésoul, homme de loi, administrateur du département; Bardenet, de Vésoul, homme de loi, président du département; Richard, de Lure, homme de loi, administrateur du département.
 Maire à Gray. — Martin, de Gray, homme de loi, ex-constituant.
 Adjoints. — Nourrisson, de Gray, homme de loi; Carret, de Gray, homme de loi, ex-législateur.
 Maire à Vésoul. — Mailly, de Vésoul, ex-député.
 Adjoints. — Bauzon, de Vésoul, ex-administrateur; Cochard, de Vésoul, ex-constituant.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, nomme les citoyens dont les noms suivent, pour remplir, dans le département de l'Yonne, les fonctions ci-après désignées, savoir :

Sous-Préfets. — Arrondissements.

Sens. — Sandrier.
 Joigny. — Ragon Gillet, ex-administrateur.
 Tonnerre. — Rathier, administrateur du département.
 Avallon. — Châteaueux, commissaire du gouvernement.
 Membres du conseil de préfecture. — Les citoyens Bernard, ex-législateur; Crochet, ex-commissaire du gouvernement; C. Bachlot, aîné, ex-procureur de la commune; Hay-Lucy.
 Maire à Auxerre. — Robinet-Pontagny, administrateur.
 Adjoints. — Vautier, administrateur municipal; Robert, *idem*.
 Maire à Avallon. — Thibaut, président de l'administration municipale.
 Adjoints. — Mocquot, notaire; Houdaille, *idem*.
 Maire à Joigny. — Lacan, ex-administrateur municipal.
 Adjoints. — Lesire père, ex-administrateur municipal; Picard fils, *idem*.
 Maire à Sens. — Cave père, ex-administrateur.
 Adjoints. — Soulas, administrateur municipal; Richard, homme de loi.
 Maire à Tonnerre. — Barbu-Boisgerard, ex-membre du conseil du département.
 Adjoints. — Boyer, ex-administrateur; Cabasson fils, ex-commissaire du gouvernement.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, nomme les citoyens dont les noms suivent, pour remplir, dans le département de la Haute-Marne, les fonctions ci-après désignées, savoir :

Sous-Préfets. — Arrondissements.

Vassy. — Clément Leblanc, de Vassy.
 Langres. — Berthot, de Langres, ex-législateur.
 Membres du conseil de préfecture. — Nicolas Guillaume, de Chaumont, ex-administrateur; Bernardin, de Vassy, commissaire près le tribunal de police correctionnelle de Chaumont; Usurier, de Fresnoy, administrateur du département.
 Maire à Chaumont. — Graillet, président de l'administration municipale.
 Adjoints. — Lappointe père, chef du bureau des contributions; Thibaut-Berthon, propriétaire.
 Maire à Langres. — Besancenet jeune, homme de loi.
 Adjoints. — Bougnarelle, officier municipal & propriétaire; Chanchard-Bournot, administrateur municipal.
 Maire à St-Dizier. — Demongeot, ancien officier forestier, & ex-administrateur municipal.
 Adjoints. — Lemaire, ex-officier municipal; Godart, ancien président de l'administration municipale.

Bourse du 17 germinal.

Rente provis., 11 fr. 88 c. — Tiers consol., 21 fr. 22 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 1 fr. 29 c. — Bons d'arrérage, 90 f. 25 c. — Bons pour l'an 8, 80 fr. 00 c. — Syndicat, 69 fr. 00 c.